

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
En trimestre commencé sera 20.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 21 FÉVRIER

LA GUIGNE

Les Francs-Maçons commencent à avoir la guigne. Jusqu'ici et depuis quinze ans, les tribunaux, les ministères et toutes les autorités étaient à plat ventre devant eux ; il suffisait d'avoir à faire à un fr. M. pour être sûr de se voir refuser justice. Tout recours était infailliblement fermé aux catholiques. Juifs et francs-maçons s'entendaient pour les traiter en parias. Voilà que ça s'arrête et il n'était que temps.

M^r Cazet, évêque français de Madagascar, était depuis plusieurs années en butte aux tracasseries de la Loge. Aussi longtemps qu'il fut seul à en souffrir, il usa d'une extrême modération. Mais le jour où l'évidence le força de constater que cette lutte sournoise s'attaquait à l'influence française elle-même, son patriotisme se révolta et il dénonça publiquement, par voies d'affiches, les détestables menées de cette abominable secte vendue à la juiverie.

Aussitôt la Loge l'assigna devant les tribunaux et il se trouva des magistrats français pour condamner l'évêque qui avait parlé au nom de la France.

1,000 fr. d'amende et 5,000 fr. de dommages-intérêts furent prononcés contre cet évêque coupable de s'être montré fidèle à l'Eglise non moins qu'au nom français.

Mais la Cour de Cassation vient de mettre ordre à cette infamie. Elle a déclaré que M^r Cazet avait non seulement usé de son droit mais qu'il méritait des félicitations pour avoir énergiquement levé le drapeau contre une secte dont toute l'audace est faite de notre manque d'énergie. L'évêque a été renvoyé indemne et les fr. M. vont payer les frais de cette longue et coûteuse procédure.

C'est le commencement de la guigne !

Aux Français maintenant de se rappeler que la fr. M. n'exerce pas seulement ses ravages dans les colonies, mais aussi à l'intérieur du pays. M...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 février

M. Le Vaillé, dans un discours dirigé contre les grands magasins, propose de porter de 16 à 102 les spécialités, dont chacune serait frappée d'une taxe principale.

Son amendement est repoussé de même qu'un amendement de M. Naquet, conçu dans le même esprit.

M. Jaluzot critique la pensée même dont s'est inspirée la commission de prendre pour base de la patente le nombre des employés.

Sur le principe, le gouvernement et la commission sont d'accord, mais ce qui les sépare, c'est que le gouvernement se contente d'un impôt proportionnel et que la commission réclame une taxe progressive.

Cette dernière l'emporte, après une lutte acharnée entre le commissaire du gouvernement, M. Boutin, et M. Terrier, rapporteur.

La majorité est décidément hostile aux grands magasins. Cette question de principe tranchée, il reste encore une foule de détails. On en résout quelques-uns et on s'ajourne à mardi.

INFORMATIONS

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Nous avons annoncé que M. Carnot irait visiter la Bretagne à la Pentecôte.

Ce voyage sera retardé d'une quinzaine de jours, parce que le Président de la République ira directement à Brest où la flotte russe viendra le saluer.

LA DÉMISSION DE M. LE ROYER

Le bruit de la démission de M. Le Royer, président du Sénat, est confirmé.

Cette démission serait motivée par l'âge du président. D'autre part, on prétend que M. Le Royer désire quitter le fauteuil parce qu'il devient probable que le Sénat sera transformé très prochainement en Haute-Cour de justice.

On attribue plutôt cette démission à la question de la dissolution dont le président du Sénat n'est pas partisan.

Le bureau du Sénat s'est réuni hier.

M. Bardoux, vice-président, a donné connaissance de la démission du président.

Le bureau s'est rendu près de M. Le Royer afin de le détourner de cette détermination.

M. Le Royer, très sensible au témoignage de sympathie de ses collègues, a répondu que, dans l'impossibilité de présider avec la même assiduité, il se voyait contraint de persister dans sa résolution.

La démission de M. Le Royer a produit au Sénat une très grande émotion.

Parmi les candidats à sa succession, on dit que toutes les chances sont en faveur de M. Tirard qui lâchera volontiers son portefeuille pour se retirer dans ce fromage de Hollande.

LE PROCÈS EN CORRUPTION

La chambre criminelle de la Cour de cassation examinera vendredi les pourvois formés par les accusés. On pense que l'arrêt sera rendu le lendemain.

La commission de la Chambre chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Le Provost de Launay, a conclu, par 8 voix contre 1, au refus de l'autorisation.

PROROGATION DE LA CONVENTION DE PANAMA

Le délégué de M. Montchicourt et le gouvernement colombien sont d'accord pour proroger jusqu'au 5 mars, comme nous l'avons dit hier, la convention relative à la construction du canal de Panama, qui arrivait à échéance à la fin du mois de février.

Ces quelques jours sont destinés à terminer les pourparlers qui sont engagés en vue d'une prorogation définitive et qui semblent devoir aboutir à un résultat favorable.

NOS MAGISTRATS

A aucune époque, la magistrature n'a été aussi attaquée qu'aujourd'hui.

La vraie raison est qu'elle n'a jamais moins représenté la justice et l'équité la plus élémentaire.

En voici de nouveaux exemples :

Dans l'Yonne, une jeune fille, jouissant d'une réputation au-dessus de tout soupçon, s'est vue l'objet d'une enquête outrageante de la part du Parquet et du juge de paix, sur une simple dénonciation anonyme où elle était accusée d'avortement.

C'est, avec des conséquences plus graves, la méprise de la police et du Parquet de Paris, dans l'affaire de M^{me} Pascal.

Le premier lâche venu peut tenter de vous déshonorer. Sans enquête, on le croira sur parole.

Un autre fait nous est signalé par la *Petite République française*.

S'il était établi, il ne tiendrait à rien moins qu'à prouver que la magistrature républicaine, dans le procès de corruption de Panama, fait tout ce qu'elle peut pour mettre la lumière sous le boisseau :

« On sait que toutes les pièces des dossiers criminels sont cotées 1, 2, 3, 4, etc., de façon à empêcher toute erreur, et surtout de façon à éviter la soustraction d'une pièce quelconque, ce qui serait constaté aussi bien facilement.

« Or, voici qu'on a inauguré un système tout autre pour le classement des pièces du dossier Franquville dans l'affaire de corruption.

« La plupart des numéros ont été doublés de telle sorte qu'il existe maintenant des pièces numérotées 1, 1 bis ; 2, 2 bis ; 3, 3 bis ou 3 ter, et ainsi de suite.

« Il est aisé de comprendre combien, avec un pareil système, la soustraction de certaines pièces est aisée. Le n° 1 bis, par exemple, est-il sur une pièce compromettante ? On la supprime et le tour est joué. »

Inutile d'insister sur la révélation de notre confrère républicain, à qui nous en laissons la responsabilité.

Sous sa plume, elle prend une gravité particulière.

Comment veut-on que, dans ces conditions, avec ce discrédit de la justice, avec cette anarchie universelle, le peuple n'arrive pas à méconnaître ses devoirs, lorsque les magistrats, qui devraient lui donner l'exemple, jettent de pareils défis à son bon sens et à sa droiture ?

« Rue Bourgeois »

A la page 1806 du *Paris-Adresse*, on peut lire :

BOURGEOIS (rue)
Homme politique, né en 1851,
actuellement ministre de la Justice

La rue ainsi embourgeoisée, est située dans le XIV^e arrondissement, quartier de Plaisance.

Le *Paris-Adresse* nous apprend, de plus, qu'elle commence au numéro 42 de la rue du

Moulin-de-Bourre, et finit au numéro 55 de la rue du Château.

Changez *Moulin* en *Assiette*, et le point de départ expliquera parfaitement le point d'arrivée.

Très piquante, cette façon de baptiser les rues !

Pourquoi, tant qu'on y est, ne pas donner le nom de Ribot à la rue de l'*Arbre-Sec*, celui de Tirard à la rue du *Four*, celui de Burdeau ou de Freycinet à la rue de l'*Épée-de-Bois*, celui de Rouvier à la rue *Vide-Goussot*, celui de Floquet à la rue du *Paon-Blanc*, celui de la *Majorité* à la rue de la *Grande-Truanderie*, celui de Jumel à la rue du *Pré-aux-Clercs*, celui d'Yves Guyot à la rue des *Entrepreneurs*, etc., etc ?

LE JUBILÉ DU SAINT-PÈRE

La basilique offrait un coup d'œil véritablement imposant. La foule était énorme sur le passage du cortège.

On voit apparaître les casques et les hallebardes des suisses.

Le cortège s'avance.

Le Souverain Pontife s'arrête devant la statue de Saint-Pierre pour donner la bénédiction apostolique. Sa voix se fait entendre jusqu'au fond de la basilique.

Immédiatement après, retentit une immense acclamation. Les chapeaux et les mouchoirs s'agitent, la manifestation est grandiose et dure jusqu'au moment où la *sedes* s'arrête devant l'autel pour déposer le Saint-Père.

Le Souverain Pontife avait revêtu les ornements sacrés dans la chapelle de la Pitié. Il était ensuite monté sur la *sedes gestatoria* entre les deux *flabelli* et s'était dirigé vers l'autel de la Confession, pendant que les chœurs de la chapelle Sixtine entonnaient l'*Ecce Sacerdos Magnus*.

Un cortège imposant comprenait des dignitaires ecclésiastiques de service et plus de cent évêques et cardinaux.

Les officiers de la garde-noble, de la garde-suisse et de la garde palatine, en grande tenue, les camériers d'honneur, le prince-assistant au trône pontifical, et les cours ecclésiastiques et laïques entouraient la *sedes gestatoria*.

Une nombreuse assistance de plus de 60,000 personnes, parmi laquelle les pèlerins italiens et étrangers massés dans les nefs et dans les tribunes, a accueilli S. S. Léon XIII par une grande et longue ovation qui a continué pendant tout le passage du cortège.

Le Saint-Père bénissait au passage le public agenouillé.

Les tribunes du corps diplomatique, de l'ordre de Malte, de la noblesse romaine étaient remplies d'une assistance brillante.

Arrivé au maître-autel, splendidement illuminé et orné de fleurs, le Saint-Père est descendu de la *sedes gestatoria*. Il a célébré une messe basse en faisant face à l'assistance.

A l'élevation, les trompettes historiques d'argent se sont fait entendre.

La messe achevée, le Souverain Pontife a en-

tonné, à dix heures quarante-cinq, le *Te Deum*, dont les chœurs et les assistants ont chanté alternativement les versets.

Le *Te Deum* terminé, S. S. Léon XIII a endossé la chape et coiffé la tiare. Il est remonté ensuite sur la *sedes gestatoria*, du haut de laquelle, devant la balustrade du maître-autel, dominant toute l'assistance agenouillée, il a donné la solennelle bénédiction papale avec l'indulgence plénière.

Le cortège est ensuite revenu à la chapelle de la Pitié au milieu d'acclamations enthousiastes.

Le Souverain Pontife a quitté les ornements sacrés et est rentré dans ses appartements à onze heures et demie.

A la sortie de la basilique, la foule immense offrait un spectacle vraiment pittoresque.

Une grande foule se trouvait aussi derrière le cordon des troupes.

L'ordre a été parfait.

Le Saint-Père a reçu, du monde entier, un grand nombre de dépêches de souverains, de chefs d'Etat, de dignitaires, d'ecclésiastiques et de fidèles.

Il a exprimé à ses intimes la joie qu'il éprouvait du succès de la fête du jubilé.

Au Vatican la satisfaction est complète.

L'empereur de Russie a envoyé une longue dépêche de félicitations.

NOUVELLES MILITAIRES

LES MODIFICATIONS DU COSTUME MILITAIRE

Un groupe de députés va déposer un projet tendant à ce que tout changement dans le costume militaire soit autorisé par une loi. Le but de cette proposition serait de mettre un terme à des changements coûteux qui prennent des proportions si fantaisistes qu'en dix ans l'habillement de nos troupes a été modifié huit fois.

LA RÉFORME DE NOS ÉCOLES MILITAIRES

On projette de modifier assez profondément les méthodes d'enseignement de l'École de Saint-Cyr et de l'École Polytechnique.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 20 février 1893.

Il faut plutôt chercher la cause de la fermeté de notre marché dans l'abondance des capitaux fatigués de rester inactifs que dans le vote de confiance obtenu par le ministère.

Le 3 0/0 reste à 98.70 et le 4 1/2 à 106.62. La Rente Italienne résiste aux attaques de la spéculation par les demandes du comptant; les capitalistes apprécient un fonds d'Etat qui rapporte 4.34 et qui coûte 92 fr. 90.

Les Chemins Méridionaux sont en progrès à 627.50.

L'action de la Banque de France n'a pu se maintenir à 3,900. Son dernier bilan accuse toujours les mêmes tendances caractérisées

par la diminution de son portefeuille effets de commerce.

Le Crédit Foncier varie de 1,000 à 1,005. Le tribunal de la Seine a repoussé la prétention de quelques obligataires (émission 1853) qui contestaient à cette société le droit de faire par amortissement des remboursements anticipés. Le lot étant formé par la différence d'intérêt entre les emprunts et les prêts, ne saurait survivre lorsque l'emprunt et le prêt sont éteints.

La Banque de Paris a donné une preuve de l'élasticité de ses cours en montant à 647 sur la nouvelle d'une émission de 100 millions de Pagarès par le gouvernement espagnol.

La Société générale se négocie de 474 à 475. Ses bénéfices suivent une progression régulière, attestée par ceux réalisés en janvier, et qui assure la fixité de son dividende.

Le Crédit Lyonnais justifie par l'activité de sa puissante organisation la tendance de son titre à se rapprocher du cours de 800 fr.

Le Comptoir National d'Escompte semble avoir conquis le pair. Ses comptes de chèques attestent la fidélité de sa clientèle commerciale.

Les obligations Beyrouth-Damas-Hauran se rapprochent insensiblement du prix des titres similaires qui procurent un revenu de 15 fr. Elles sont recherchées à 314 fr.

Les obligations 3 0/0 Immeubles de France ex-coupon de 3.75 valent 387.50, et les 4 0/0 467.50. Elles sont remboursables à 1,000 fr.

On prévoit un mouvement de hausse sur les obligations du chemin de fer National de l'Équateur dont le revenu de 25 fr. est garanti par le gouvernement.

L'émission des 6,000 actions de la Compagnie des Tramways à vapeur du Jura, faite par le Comptoir des Fonds Nationaux et dont la souscription sera close le 22 courant, est très bien accueillie par le public, car tous les titres émis par cet établissement se sont maintenus au-dessus du pair malgré les périodes de crise.

Les obligations Eaux minérales de Montchanson, remboursables à 300 fr. et rapportant 15 francs, cotent 275. Coupon de 7.50 au 1^{er} avril.

Les Chemins Économiques valent 424. Ch. HEYMAN et C^o, 16, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 21 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 9°
Ce matin, à 8 h.		+ 9°
Midi,	734 ^m / _m	+ 12°
Hausse	> ^m / _m	
Baisse	20 ^m / _m	
Température minima de la nuit		+ 7°

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain un très intéressant article, destiné à faire suite à ceux que nous avons publiés sous la signature de « UN PROMENEUR ».

L'organe officiel de la municipalité s'émoussant des attaques dont celle-ci est l'objet, à l'occasion des travaux projetés, et qu'il juge destinés particulièrement à la personne du Maire actuel de Saumur. Aucune individualité ne doit être mise en jeu; ce que nous critiquons, c'est une administration qui mène, à notre point de vue, fort mal les affaires de la ville, avis auquel viennent se ranger, tous les jours, ceux que n'aveugle ni le parti pris ni un amour-propre mal placé. Dans ces critiques, nous sommes bien obligés de nous adresser à ceux qui tiennent la queue de la casserole.

Le soi-disant groupe d'ouvriers qui reproche à nos amis de n'avoir pas établi des cités ouvrières, à l'instar de Mame et de quelques autres industriels, n'a pas songé que les industries qu'il cite occupent au bas mot un millier d'ouvriers: or, aucun atelier à Saumur, par son importance, ne justifierait une pareille création.

Quant à ceux que l'*Echo Saumurois* ennuie, le remède est à côté du mal; ils n'ont qu'à faire ce que nous ferions à l'égard de certains journaux si, par devoir professionnel, nous n'étions forcés de nous plonger dans des lectures souvent indigestes. L'*Echo* est laïque, mais il n'est pas obligatoire.

L'assassinat de la rue d'Orléans

Toujours sans nouvelles de l'assassin. Il est d'autant plus extraordinaire qu'on n'ait pas pu mettre la main sur lui, qu'il ne peut être allé bien loin. Nul doute qu'il se sera terré quelque part, où des complaisants lui font parvenir des subsistances en attendant qu'il puisse dépister les recherches.

En se rendant ainsi complices l'on s'expose aux peines graves qui atteignent ceux qui ont facilité la fuite d'un criminel ou entravé son arrestation.

La Bourrasque

Aujourd'hui, le baromètre est descendu à 734 ^m/_m, et une bourrasque violente a été la conséquence de cette baisse extraordinaire de température.

Pendant quelques instants, de onze heures à midi, les ardoises ont volé en l'air, et bien des maisons ont souffert de ces coups de vents impétueux.

Cette bourrasque s'était déjà fait sentir pendant la nuit.

Soirée théâtrale

La représentation d'hier a répondu à notre attente et nous regrettons de ne pouvoir exposer aussi longuement qu'il le faudrait le talent avec lequel M^{me} Desgoria sait interpréter, dans ses nuances les plus délicates, la tendre et légère héroïne de l'abbé Provost. Notre ténor est mal à l'aise dans ce rôle de demi-teintes, avec son jeu de forces; néanmoins la scène du parloir de Saint-Sulpice a été on ne peut plus

brillamment enlevée et lui a valu, ainsi qu'à sa vaillante partenaire, une ovation. M. Dalbressan a été parfait dans ses couplets d'entrée en scène au premier acte. A signaler aussi M. Sassani, dans le rôle de des Grieux père et celui de Grégnon, très bien tenu.

Retard de train

Samedi, le train omnibus venant d'Angers et arrivant en gare de Saumur à 6 heures 50 du soir, a subi un retard de trois heures par suite d'un accident survenu en gare des Rosiers. Une pièce de la locomotive s'est brisée et il a fallu demander une machine de secours à Saumur. Elle n'est arrivée aux Rosiers qu'à sept heures et demie, de sorte que le train n'a pu repartir qu'au bout d'une heure. De 6 h. 43 à 8 h. 30, les voyageurs sont restés sur le quai, exposés à la pluie: les salles d'attente n'étaient pas même éclairées.

M. Péan de Saint-Gilles, lieutenant au 1^{er} régiment de cuirassiers, en garnison à Versailles, et fils du notaire bien connu de Paris, est fiancé à M^{lle} Madeleine Sayvé, fille de M. Sayvé, un peintre amateur de talent, et l'une des personnalités les plus sympathiques de la société versaillaise.

La date des télégrammes

Le rétablissement de la date sur les télégrammes est un fait accompli. Des instructions à ce sujet ont été envoyées jeudi dans tous les bureaux de France. Les télégrammes porteront donc de nouveau cette indication, qui, en bien des cas, a une grande importance.

La loi sur les patentes en France

La taxe des patentes actuelle date de mars 1791.

En 1891, un siècle plus tard, elle a rapporté 144 millions à l'Etat et 66 millions aux communes.

En 1894, si le projet du gouvernement est adopté, elle rapportera, au minimum, 189 millions à l'Etat et 78 millions aux communes.

M. Espitalier

Nous avons donné dernièrement quelques lignes sur M. Parès, chef de musique des équipages de la flotte à Toulon, appelé à remplacer M. Weltge à la tête de la musique de la garde républicaine.

A côté de l'excellent artiste qui vient de décrocher cette timbale enviée, nous voyons M. Espitalier, du 416^e, et Coquelet, du 2^e génie, classés 3^{es} *ex-quo*, connus par un grand nombre de compositions.

M. Espitalier a été pendant plusieurs années, à Tours, sous-chef au 66^e de ligne, et a épousé la fille de M. Léveillault, professeur de musique à Tours.

C'est à cette époque que M. Espitalier, dirigeant la musique de Langeais, vint à Saumur,

MARTHE

Par JEANNE SANBOL

— Ah Dieu ! s'écrie Jane, la singulière idée de vous être habillée tout en noir, on vous dirait en deuil. Pourquoi une toilette si sévère ? Rien, pas une fleur, pas un ruban qui éclaire un peu ce sombre costume. Non, non, vous n'allez pas partir ainsi. Attendez, j'ai dans ma jardinière ce beau rosier qui vient de la serre de Lady Maulever, deux roses sont épanouies depuis ce matin; je vais aller les cueillir, vous en mettrez une dans vos cheveux et l'autre à votre corsage. Ce sont, malheureusement, des roses thé très pâle. Il faudrait du rouge avec tout ce noir; enfin, fante de mieux, ces fleurs suffiront.

Marthe est obligée de céder à la volonté de Jane et, sans préméditation, sans y avoir pensé, la voilà chez lady Maulever absolument mise comme le jour où, à la noce savoyarde, elle se montra, pour la première fois, aux yeux d'André de Mandal.

Le salon est peu éclairé, une douce lumière

filtre à travers l'abat-jour rose des lampes; le lustre a ses girandoles éteintes. On est en petit comité; Marthe a découvert une place dans l'ombre: elle y sera peu vue, peut-être échappera-t-elle aux regards qu'elle voudrait tant éviter.

Mais depuis qu'André est entré dans ce salon où il sait que Marthe doit être, il n'a qu'un désir et qu'une pensée: la retrouver.

Toujours maître de lui, il ne laisse rien voir de l'émotion qui étirent son cœur.

Auprès de Jane qui prépare sa musique, il lui parle avec la même grâce et le même abandon que si toute seule sa présence avait du charme pour lui. Pourtant, en dépit de son savoir-vivre et de sa force de volonté, une impatience nerveuse rend ses regards mobiles. Vainement, sous ses paupières abaissées, il cache son ardente recherche, Jane, qui l'observe, se rend compte de ses efforts: enfin elle a surpris la flamme qui a jailli tout à coup à travers les cils d'André au moment où, dans l'angle du salon, derrière un grand vase de fleurs, il a découvert la pâle figure de Marthe. A présent, le voilà calme, il sait qu'elle est là, à quelques pas de lui, et qu'il dépend de sa volonté de se rapprocher d'elle, de lui parler....

Après une brillante exécution de quelques beaux morceaux de musique classique, M^{me} de Larcy vient prendre Jane pour la conduire au piano.

— Je ne vous offre pas de vous accompagner, lui dit-elle, je laisse à Marthe ce plaisir. Où donc est-elle? Je la cherche et ne la vois pas.

— Là-bas, cachée dans ce bosquet de verdure; mais il va bien falloir qu'elle se décide à en sortir, dit Jane, comme si elle se parlait à elle-même en dirigeant du côté de Marthe un singulier regard... Monsieur de Mandal, dit-elle à André qui tient son rouleau de musique, voulez-vous, je vous prie, traverser le salon pour moi, et me ramener M^{lle} Marthe, elle doit m'accompagner, mais elle a bien l'air de l'oublier. Tenez, c'est cette jeune fille en noir qui est assise là-bas auprès de ce grand vase de fleurs.

— Et maintenant, se dit Jane, je vais voir et savoir...

L'attente de Jane est déçue. Comme deux inconnus, André et Marthe s'abordent et se saluent: un peu plus de pâleur s'accuse seulement sur les joues de Marthe. Avec tous les signes d'une politesse froide et banale, André

ramène la jeune fille à son bras.

A-t-il surpris le regard investigateur de Jane? ou bien, par déférence pour celle qu'il aime, veut-il respecter l'incognito qu'aux yeux de tous elle désire garder avec lui?

Peut-être...

Pour le moment, la regarder, être certain qu'elle ne peut lui échapper, attendre le moment où il pourra la forcer d'être vraie, lui suffiront; car il n'en doute plus aujourd'hui, Marthe est libre, aucun engagement passé ne la lie. N'a-t-il pas surpris chez elle, le soir où il l'a secourue, un trouble, une émotion qu'en dépit de toute absence de présomption et de fatuité il ne peut interpréter que d'une seule façon... Alors, si elle l'aime, pourquoi le fait-elle? pourquoi fait-elle violence à son cœur? quel est donc le secret de cette âme fermée et hautaine? Ce secret, s'il le connaissait, sans doute il paraîtrait moins désespéré. Peut-être l'obstacle qui les sépare en ce moment doit-il, pendant un certain temps, rester inconnu et caché; ou bien encore quelque promesse inconsidérée, mais néanmoins sacrée, retient Marthe dans le cercle inflexible de l'honneur...

(A suivre.)

invité par la Musique municipale, et y donna au théâtre un concert où il obtint un grand succès.

Vol de choux

Samedi, on a volé une soixantaine de choux au sieur Raisin, propriétaire à Montreuil-Bellay.

Bien qu'on ait relevé les traces de sabots laissées par le voleur, celui-ci n'a pas encore pu être découvert.

Rixe à Montreuil-Bellay

Avant-hier, le jeune Robineau, âgé de 14 ans, était en train de pêcher dans le Thouet, quand le nommé Doucet, garçon de café, âgé de 18 ans, lui demanda en passant si ça mordait. Après une bordée d'injures, Robineau, au dire de Doucet, se serait jeté sur lui en lui portant un coup de pied. Doucet terrassa son adversaire et lui porta plusieurs coups, tandis que le chien de celui-ci, excité par son maître, lui mordait le mollet et lui enlevait le fond de sa culotte.

Mais, au dire de Robineau et de plusieurs témoins, les choses ne se seraient pas précisément passées ainsi : Doucet n'aurait été l'objet d'aucune injure ni d'aucune provocation. C'est lui qui se serait jeté sur Robineau, avec qui il avait eu une chicane il y a six semaines, et l'aurait terrassé. C'est alors que le chien de Robineau aurait fait des dégâts relevés sur le mollet et l'inexpressible du jeune batailleur, mais sans y avoir été excité par son maître.

La notion du pompiers

Il paraît qu'au pays où fleurit et prospère le wilsonisme, les divisions sont devenues si aiguës que les pompiers et les gendarmes sont obligés de se battre avec les conseillers municipaux amis de Daniel pour pouvoir attaquer à leur guise un incendie.

On cite la commune où cette lutte homérique a eu lieu : c'est à Villeloin-Coulangé, où la compagnie de sapeurs est très mal notée des lieux de Daniel.

Il a fallu, paraît-il, que le lieutenant de la compagnie fit dresser procès-verbal contre un sieur Boisbourdin, pour que la force restât aux représentants de la loi et aux braves sapeurs.

C'est à mourir de rire, en vérité.

Où la politique va-t-elle se nicher ?

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Charles-Louis Medous, menuisier, 58 ans, époux de Françoise Portier, rue de la Visitation.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 19 Février 1893

Versements de 77 déposants (8 nouveaux), 30,529 fr.
Remboursements, 114,456 fr. 64.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du 17 février

PRÉSIDENCE DE M. BODIN

Pommerais et la veuve Leyronie, dont nous avons raconté l'évasion, la semaine dernière, de la prison de Doué, comparaissent aujourd'hui sous l'inculpation de vol et d'évasion avec dégradation de monuments publics.

Pour parvenir à ses fins, l'accusé s'est servi d'un morceau de fer, arraché au baquet qui meublait sa cellule, pour gratter la pierre et desceller un barreau : ceci fait, il déchira sa couverture et s'en fit un câble à l'aide duquel il se laissa glisser à terre. Songeant à sa compagne, il brisa un doigt de fourche dans l'écurie et s'en servit comme d'un crochet pour ouvrir la chambre de sûreté où elle se trouvait. Tous deux montèrent ensuite dans le grenier à avoine, par la fenêtre duquel ils n'eurent plus qu'à tendre une traverse, reposant sur un mur en face, pour sauter dans la rue.

On se rappelle qu'ils furent repris le lendemain, au moment où ils venaient de se rendre coupables d'un vol de vins et de bois, au préjudice de M. Bidault, propriétaire.

Pommerais, 49 ans, a déjà subi quatre condamnations pour vol et mendicité : il reconnaît les faits relevés à sa charge.

La veuve Leyronie, 29 ans, qui a abandonné ses quatre enfants pour suivre ce joli moineau, n'a jamais été condamnée ; elle nie énergiquement toute participation tant aux dégradations commises pour faciliter son évasion, qu'au vol qui l'a suivie. C'est Pommerais qui a tout fait, elle n'a été que spectatrice. Elle demande le bénéfice de la loi Béranger.

Le ministère public estime qu'elle s'est en tout cas rendue coupable par recel du vol de vin dont elle a consommé sa part.

Le maréchal-des-logis et un gendarme de Doué racontent les détails de l'évasion et leur arrestation. M. Bidault vient déposer au sujet du vol dont il a été victime : une douzaine de bouteilles de vin, une bourrée et un fût vide, que les accusés ont brûlé pour se chauffer.

Le Tribunal, retenant les deux préventions contre Pommerais, le condamne à un an et un jour de prison. Quant à la veuve Leyronie, il ne retient que la prévention de vol et lui inflige quatre mois de prison.

Un capitaine brutal

Un capitaine, pendant la dernière campagne de Terre-Neuve, s'est livré à des voies de fait sur la personne de son mousse et a été cause de sa mort. C'est un nommé Boscher, de la goélette *Anita*, de Saint-Pierre.

Il sera traduit devant les assises d'Ille-et-Villaine.

CHRONIQUE AGRICOLE

La culture sans bestiaux et sans fumier

Par un cultivateur malgré lui

Prix, 1 fr. contre l'envoi d'un bon de poste ; E. Leclerc, imprimeur-éditeur à Châtillon-sur-Seine.

L'auteur, M. le docteur Boutequoy, est devenu cultivateur par nécessité.

Devant sa ferme délaissée et épuisée, il s'est mis à l'exploiter, d'abord pour ne pas la laisser en friche et ne faire que du provisoire. Puis, s'intéressant à la culture, le docteur Boutequoy est devenu un partisan convaincu des méthodes nouvelles, qu'il préconise par son exemple, en publiant les résultats.

S'il cultive sans élevage, ce n'est pas qu'il ait la prétention de proscrire le fumier de ferme et de le remplacer de parti pris par les engrais chimiques.

Mais, retenu par sa profession, il a simplifié ses procédés en supprimant le bétail, en écoulant ses produits et fumant ses terres au moyen des engrais chimiques et des engrais verts.

Le docteur Boutequoy fait connaître les substances qu'il emploie et en indique la provenance, les doses et les prix.

Il entre dans des détails sur les végétaux qu'il enfouit comme engrais verts, tels que le trèfle, le mélilot, la moutarde blanche. Il fait ressortir les avantages de cette dernière plante, dont le développement est assez rapide pour qu'elle puisse être semée et enterrée entre deux récoltes consécutives.

Nous en recommandons la lecture aux propriétaires ou fermiers intéressés à introduire dans leur exploitation une pratique affranchie de routine et en rapport avec les données de la science.

BOURSE DE PARIS

Du 20 Février 1893

3 0/0	98 40
3 0/0 amortissable	98 30
4 1/2	106 55

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 18 février 1893 :

LES STATION D'HIVER : Nice. — Monaco. — Monte-Carlo. — Une vieille rue à Nice. — Vue générale prise de la route de Villefranche. — Les Lavandières du Paillon. — Marché du boulevard du Port. — Promenade des Anglais. — La grotte Saint-Audré. — Théâtre du Casino. — Vue générale de la Principauté. — Montée du Casino. — Palais du prince de Monaco. — Le Rocher de Monaco. — La salle du Trente et Quarante.

BEAUX-ARTS : *Entre Amies*, tableau de M. Ed. Gelhay. — PARIS : Les Petits Métiers.

DÉPARTEMENTS : Marseille : Le nouveau câble Marseille-Tunis.

PORTRAITS : Lord Cromer, Consul général d'Angleterre, en Égypte. — S. E. Riaz-Pacha. — S. E. Fakhry-Pacha.

En supplément : *Par Amour*, nouvelle de M. Maurice Lefèvre, illustrations de M. Antonio de la Gandara.

Le numéro : 50 centimes.

Dernières Nouvelles

M. CLÉMENCEAU

M. Clémenceau ne donnera pas sa démission ; mais il ne se présentera pas aux prochaines élections.

Il a fait part de cette résolution à un membre du Conseil général du Var, qui lui demandait s'il ne songeait pas à faire paraître à nouveau le petit journal local qui, en 1889, avait défendu sa candidature.

M. Clémenceau a répondu que « les calomnies dont on l'avait abreuvé » n'étaient pas faites pour l'engager à rester dans la vie politique.

ÉCHEC A CAZOT

Le conseil municipal républicain d'Alais a débaptisé la rue Jules-Cazot et l'a dénommée rue de la Nation.

LES TROUBLES DE CARMAUX

De la gendarmerie à la gare, deux cents personnes environ, des femmes surtout, ont escorté la gendarmerie en poussant des cris et en sifflant. Quelques pierres ont été lancées.

MORT DE M. DE ZERBI

On télégraphie de Rome que M. de Zerbi, député, vient de mourir.

Des poursuites avaient été autorisées par la Chambre contre M. de Zerbi au sujet des affaires des banques.

Dernière Heure

Paris, 21 février, 1 h. 50 soir.

Ce matin, au Conseil des ministres, M. Develle a annoncé que le gouvernement colombien avait provisoirement accordé à la compagnie du Panama de lui proroger sa concession jusqu'en août de cette année.

Le général Loizillon a expliqué qu'il ne pouvait accepter les modifications de la commission à la loi des cadres. Ces modifications, qui sont loin d'être indispensables, entraîneraient une augmentation de dépenses sensible.

HAVAS.

ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens, 1/2 litre 0,50 litre 0,95

— extra, — 0,60 — 1,10

— très fins, — 0,70 — 1,60

— extra fins, — 0,95 — 1,75

Haricots verts, — 0,50 — 0,90

— extra recommandé, — 0,55 — 1,00

— extra fins, — 0,90 — 1,60

Flageolets, — 0,60 et 0,90

Asperges, la boîte, 1,25 et 1,80

Haricots de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.

Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.

Le Gérant : G. JOUAUST

330 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

Cette présence d'esprit et cette hardiesse ne déplurent pas à madame d'Étoges. Elle imitait en cela ces braves gentilshommes d'autrefois, qui applaudissaient aux coups d'épée qu'ils avaient reçus, pourvu qu'ils fussent donnés avec grâce ; puis elle tira de ces paroles la conclusion, flatteuse pour ses projets, que mademoiselle Loubert porterait fort convenablement un nom aristocratique.

— Vous êtes charmante, lui dit-elle avec une naïveté chaleureuse, et je voudrais déjà être au jour où je vous présenterai à la cour.

— J'irai donc à la cour ! s'écria mademoiselle Loubert.

— Sans aucun doute. D'abord vous serez de celles qui doivent y aller... ensuite tout le monde y va. Madame *** a été présentée hier.

— En vérité ? Comme c'est ridicule !

— C'est ce qu'on disait tout haut autour de la pauvre femme. Heureusement pour elle que celles qui le disaient n'avaient pas le droit de le

dire. Cela l'a consolée.

— J'espère bien que je ne subirai pas cette humiliation, dit Éléonore.

— Nous vous donnerons un mari qui y mettra bon ordre, répliqua étourdiment madame d'Étoges.

Mademoiselle Loubert avala encore cette petite coulèuvre si gracieusement offerte ; puis elle prit congé de la duchesse, qui l'embrassa avec cette affection qu'on porte toujours aux personnes qui nous aident à faire d'elles tout ce que nous avons résolu.

XX

M. de Saint-Ibal reconduisit Léonce jusqu'à la porte de son hôtel, et là il se séparèrent avec des témoignages d'estime et d'affection réciproques, en se promettant de se revoir le plus tôt possible.

Le jeune baron qui n'avait pas vu encore sa mère de la matinée, apprit avec une véritable satisfaction qu'elle n'était pas sortie de chez elle.

Il la trouva sereine, mais triste, ce qu'elle était toujours depuis qu'à la connaissance des vertus de son fils, se joignait la crainte qu'il ne fût pas heureux dans l'union qu'il persistait à vouloir contracter.

— Vous aviez chargé votre valet de chambre, mon ami, lui dit-elle, de me prévenir que vous déjeuniez chez madame d'Étoges, il a fidèlement exécuté vos ordres, et j'ai été charmée d'apprendre que votre matinée fût aussi agréablement occupée.

— Elle l'a été, en effet, au-delà de mes espérances : d'abord nous avons beaucoup parlé de vous, ce qui est toujours ma plus grande joie quand je ne vous vois pas, puis M. de Saint-Ibal est venu, et il nous a conté une terrible histoire, qui se trouve être la justification la plus éclatante de la conduite de mademoiselle d'Estouville. Pour nous qui sommes convaincus de sa pureté, cette justification n'est pas nécessaire, mais je crois qu'elle était bien utile pour le monde. M. de Saint-Ibal a montré un grand empressement à venir donner ces détails à madame d'Étoges, qui en a paru vivement frappée.

— Contez-moi bien vite cela, mon ami. Rien ne saurait plus vivement m'intéresser, après ce qui vous touche, que tout ce qui regarde ma chère Suzanne.

— Il paraîtrait, suivant le récit d'un témoin oculaire, que son oncle a été proscrit, il y a près de trente ans, sous le Directoire, pour la

participation qu'il a prise aux plus grandes horreurs de la révolution. C'est pour cela qu'il se cache à tous les yeux, quoiqu'il ait fait aussi quelques bonnes actions au milieu de tous les crimes qu'il a, dit-on, commis.

— Il est vrai que cette circonstance justifie Suzanne ; mais, mon Dieu ! que sa vie va être triste !

— Pensez donc, ma mère, à tout le bien qu'elle pourra faire à ce malheureux que la société tout entière repousse. Avec une âme comme la sienne, cette certitude qu'elle doit avoir plus que personne sera un véritable bonheur pour elle. C'est déjà ce que je disais tout à l'heure, et M. de Saint-Ibal était de mon avis.

— Personne ne voudra la voir avec son oncle, et si elle ne veut pas se séparer de lui, elle vivra dans la solitude la plus complète. Pour ce qui me regarde, les hommes de cette époque me font horreur, et je ne puis en entendre parler sans frissonner de la tête aux pieds.

— Je sais, chère mère, que vous avez de bonnes raisons pour cela ; aussi je vous fais grâce des détails que M. de Saint-Ibal nous a donnés.

(A suivre.)

Suivant acte reçu par M^e LÉLIEVRE, notaire à Saumur, le 10 février 1893, M. MATHIEU MARTINI, fumiste, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 48, a vendu à M. ERNEST BÉRANGER, fumiste, demeurant à Saumur, le fonds de commerce de fumisterie exploité par M. MARTINI à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 48.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues chez M. BÉRANGER, à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 48. Pour avis.

Etude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

VENTE

Aux enchères publiques.

Après décès de M. VASSEUR, sellier-carrossier, sans attribution de qualités, en vertu d'ordonnance.

Il sera vendu :

1^o Le SAMEDI 25 FÉVRIER 1893, à une heure, à Saumur, Grande-Rue, n^o 5, au domicile de M. Vasseur.

Sellerie complète : Harnais nickel et autres, brides, colliers, selles, traits, guides, arçons, surfaix, lanternes, fouets, longues, etc. Coupons de velours, moquette, reps, drap, galons, bordures, carpettes, peaux, etc. Lots de cuirs. Etablis, mécaniques, machines à percer, outils divers, etc.

2^o Le DIMANCHE 26 FÉVRIER 1893, à une heure, à Saumur, place Saint-Pierre.

5 tilbarrys, 3 carrioles, 3 phaétons, 2 charrettes anglaises, 2 dog-carts, 2 calèches, 4 coupés, 4 break, 2 charrettes, 1 voiture de voyage, 1 char-à-bancs, 10 paires de roues, accessoires de carrosserie.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur.

Exposition publique pour les voitures, le Samedi 25 Février 1893, de une heure à cinq heures, dans les remises de M. Vasseur, situées rue et carrefour Dacier, n^o 14 et 4.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

Études de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, 11,

Et de M^e LÉLIEVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

VENTE

SUR LICITATION

ENTRE MAJEUR ET MINEURE Aux enchères publiques

D'une MAISON

Sise villa de Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n^o 23 et 25, indivise entre les consorts Gripon.

L'ADJUDICATION aura lieu le Lundi 13 Mars 1893, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LÉLIEVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet.

En vertu d'un jugement rendu à la requête des parties ci-après dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré;

Aux requête, poursuites et diligences de:

1. M. Louis Gripon, soldat au 18^e régiment de chasseurs, en garnison à Courbevoie (Seine);

2. M. Allary, brigadier de police, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme tuteur datif de la mineure Marie-Louise Gripon;

Ayant l'un et l'autre pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, y demeurant rue du Temple, n^o 11;

En présence de M. Pierre Renard, épiciier, demeurant à Saumur, rue de la Visitation, pris au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Gripon;

Il sera, le lundi treize mars mil huit cent quatre-vingt-treize, en l'étude et par le ministère de M^e LÉLIEVRE, notaire à Saumur, y demeurant rue Beaurepaire, n^o 17, commis à cet effet, procédé, à une heure de l'après-midi, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, de l'immeuble dont la désignation suit, indivis entre M. Louis Gripon et Mademoiselle Marie-Louise Gripon.

DÉSIGNATION

Une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, numéro 23 et 25, comprenant:

Au rez-de-chaussée : une chambre froide et une boutique donnant sur la rue Haute-Saint-Pierre, une chambre à feu derrière, donnant sur la cour;

Au premier étage : une chambre à feu et une chambre froide donnant sur ladite rue, une autre petite chambre donnant sur la cour, une grande chambre à feu donnant aussi sur la cour;

Au deuxième étage : deux petites chambres froides et une chambre à feu;

Greniers au-dessus, deux caves en sous-sol;

Le tout porté au cadastre sous le numéro 450, section II, de la commune de Saumur, pour une contenance de un are trente-trois centiares, joignant au nord la rue Haute-Saint-Pierre, au midi le roc, au levant Couineau, au couchant Guénon;

Sur la mise à prix de quinze cents francs, ci. 1,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, poursuivant la vente;

2^o A M^e LÉLIEVRE, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt février mil huit cent quatre-vingt-treize.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES. ECZEMAS. ACNE. PSORIASIS. PRURIGO. TEIGNE. HERPES. LUPUS, etc. MÉDECINE DES PLAIES, ULCÈRES, VARIQUEUX, etc. Traitements dérangeant nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEBORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuits par correspondance.

A VENDRE OU A LOUER

Excellent Terrain Potager Très bien affrûité

D'une contenance de 70 ares.

Avec maison, pressoir, pompe et bassin.

Situé au Pont-Foucharde.

S'adresser à M^{me} veuve COURLEAU, rue de Bordeaux, 40.

A VENDRE Carton bitumé

Provenant du cirque Plège.

S'adresser à M. IMBERT, rue Gambetta.

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

M^e NOBLET, notaire aux Trois-cheux, chef-lieu de canton — station du chemin de fer d'Angers à Poitiers — demande, pour le 1^{er} avril prochain, un Clerc capable. — Ecrire.

VIGNES AMÉRICAINES

OTHELLO : 5 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYnard, à Langeais (Indre-et-Loire).

A VENDRE VIN BLANC de Montsoreau, récoltes de 1891 et 1892.

S'adresser au bureau du journal.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIN

Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins,

rue Saint-Jean, n^o 44. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE 33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans IMBERT FILS Conserves alimentaires : Pois moyens, litr. 1 1/2 l. » 60, Pois Amieux, — 1 10 — » 65, etc. Conserves de Poissons : Sardines, Thon, Homard, Langoustes, Saumon, Filets de hareng à l'huile, etc. Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi. Toute conserve manquée est échangée à présentation. GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

Imprimerie P. GODET SAUMUR CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE MENUS FACTURES TOUS FORMATS Lettres de Deuil en une heure Demander les derniers prix. Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris-Saumur-Bordeaux line, including stations like Paris, Chartres, Noyant-Méon, Saumur (Orl.), Nantes, etc., with columns for mixte, omnibus, and express services.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux-Saumur-Paris line, including stations like Bordeaux, Saumur (Etat), Nantes, Saumur (Orl.), Paris, etc., with columns for mixte, omnibus, and express services.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for Saumur-Port-Boulet-Chinon line, including stations like Saumur, Port-Boulet, Chinon.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for Saumur-Bourgueil line, including stations like Saumur, Port-Boulet, Bourgueil.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for Poitiers-Montreuil-Doué-Angers line, including stations like Poitiers, Montreuil, Doué, Angers, etc.

Table of train schedules for LIGNE D'ORLÉANS, covering routes between Nantes, Angers, Saumur, Tours, and Paris, with detailed timing for omnibus, direct, and express services.

Table of train schedules for LA FLECHE A SAUMUR, including stations like La Flèche, Saumur, Vivy, Longué, etc.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.